



Sablère Hein sàrl
Monsieur Jean-Claude Thill
1, Quai de la Moselle
L-5405 Bech-Kleinmacher

N/Réf. : 104656-S2

Réf. MyGuichet : 2025-A254-P703

Objet : Troisième rapport de monitoring (« *Erfolgskontrolle* ») dans le cadre de l'exploitation de la gravière « Ënnescht Gewinn » conformément à la décision n° 104656 du 26 janvier 2024

Monsieur,

En date du 21 novembre 2025, le bureau d'études Efor-Ersa a introduit un rapport de monitoring dans le cadre de l'exploitation de la gravière « Ënnescht Gewinn » sur le territoire de la commune de Schengen.

Les conclusions présentées dans le rapport « *Kontrolle der Minderungsmaßnahmen im Rahmen der Umsetzung des Projektes „Ënnescht Gewinn“ bei Schwebsange Referenznummer: N/Réf.: 104656 Erfolgskontrolle 2/4* », élaboré par le bureau d'études Efor-Ersa, sont partagées. Il convient, au vu des conclusions du rapport, qu'un entretien régulier des arbres fruitiers soit assuré.

Un nouveau rapport de monitoring est à soumettre pour validation au Service autorisations durant l'année 2026.

La décision n° 104656 du 26 janvier 2024 reste entièrement applicable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement